

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 202-2014
Type d'intervention: Motion financière
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2014.RRGR.1056

Déposée le: 21.10.2014

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Oui
Déposée par: CFin (Iseli, Zwieselberg) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Oui 20.11.2014

N° d'ACE: du
Direction: Direction des finances
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:

Pas de nouvel endettement dans le PIMF

Le Conseil-exécutif est chargé d'éliminer lors du prochain cycle budgétaire la nouvelle dette qu'il est prévu de contracter en 2017 et 2018 et de faire en sorte qu'il n'y ait pas non plus de nouvel endettement pour l'année 2019.

Développement

Pour le solde de financement, les chiffres du budget 2015 et du plan intégré mission-financement 2016-2018 ne sont pas réjouissants. Alors que dans les deux premiers exercices du PIMF, 2015 et 2016, les soldes sont encore positifs, ils retombent dans les chiffres rouges à partir de 2017. Le Conseil-exécutif a donc failli par rapport à la consigne qu'il s'est lui-même donnée, à savoir éviter le nouvel endettement dans toutes les années du PIMF. Il met ainsi à mal le frein à l'endettement appliqué au compte des investissements, puisque le degré d'autofinancement est inférieur à 100 pour cent les quatre années du PIMF.

La Commission des finances attribue la plus haute priorité à la stabilité financière du canton. C'est pourquoi elle n'est pas disposée à accepter un nouvel endettement ces prochaines années. Elle se réserve donc la possibilité de proposer au Grand Conseil de renvoyer dorénavant au Conseil-exécutif les soldes de financement négatifs. La Commission des finances sait bien que les chiffres du PIMF pourront encore être améliorés ces prochaines années. Malgré cela, elle tient à ce que les chiffres soient dans le noir même dans le PIMF afin qu'il soit à nouveau possible de réaliser à nouveau des excédents plus substantiels.

Motivation de l'urgence :

La motion financière doit être traitée par le Grand Conseil à la session de novembre 2014 lors de la délibération du budget 2015 et du plan intégré mission-financement 2016-2018. Le Conseil-exécutif est informé et il a fait savoir que sa réponse serait approuvée avant la session de novembre.